

Vente de Belambra. L'opposition veut un référendum

La vente terrains à Belambra a déjà fait réagir l'opposition lors de la réunion du conseil mardi soir. Aujourd'hui, Anne-Marie Hornung, chef de file du groupe d'opposition, annonce que son groupe va demander un contrôle de légalité pour cette décision du conseil municipal et réclame également que les Guidélois soient consultés sur la question par le biais d'un référendum.

Dans la précipitation

Anne-Marie Hornung explique : « À l'issue d'un plaidoyer favorable aux intérêts de Belambra, le maire et sa majorité ont décidé, mardi soir, la vente de terrains municipaux occupés par la société SNC Guidel vacances et

la résiliation du bail emphytéotique. Il nous paraît anormal que cette cession évoquée aux élus quelques jours avant la séance du conseil soit adoptée dans la précipitation sans que les groupes d'opposition n'aient obtenu copie des études évoquées et que les Guidélois n'aient pas été informés préalablement ».

La conseillère poursuit : « Nous sommes, à ce jour, à quatorze ans du terme du bail au terme duquel la commune se retrouvait propriétaire des terrains et des constructions édifiées sur ces parcelles. La valeur locative, déterminée par les propres experts de Belambra, est aujourd'hui de 440.000 € par an et de 580.000 € au terme du bail. Or,

l'équipe municipale majoritaire a décidé, aujourd'hui, de céder ces terrains ainsi que les constructions édifiées dessus et qui nous appartiennent en partie pour 3 M€, en six échéances annuelles sans intérêt ».

Et de préciser que « depuis 46 ans, la commune n'a pratiquement perçu aucun loyer. De plus, la Surface constructible (SHON) supplémentaire possible n'est pas valorisée et cédée gratuitement. Pourquoi ce cadeau sans contrepartie ? » interroge Anne-Marie Hornung.

Défendre les intérêts de la commune

« Les élus n'ont pas à défendre les intérêts de Belambra mais

ceux de la commune, d'autant qu'un membre de l'équipe majoritaire (ndrl : le conseiller Jean-Pierre Demant) a laissé entendre, lors de la séance du conseil de mardi, que la société cherchait à revendre en appartements une partie de ses locaux, modifiant ainsi la destination des lieux ».

Contrôle de légalité

La conseillère conclut : « Compte tenu de l'intérêt majeur pour notre commune de cette cession, nous allons saisir le contrôle de légalité pour cette décision du conseil municipal, et nous demandons à monsieur le maire que les Guidélois soient consultés par le biais d'un référendum décisionnel comme le prévoit la loi ».